conseil
assurance

Disposer de comptes consolidés ou combinés

L'établissement de comptes consolidés ou combinés est, à peu d'exception près, obligatoire pour toute entreprise d'assurance (SA, mutuelle, institutions de prévoyance) ayant au moins une filiale.

Au-delà de la contrainte réglementaire, ils permettent d'avoir une vision globale de la situation financière, patrimoniale et économique d'un groupe.

Quels sont les enjeux ?

Il est parfois difficile d'avoir une vision claire de la situation d'un groupe. Regrouper l'ensemble des comptes permet de présenter l'ensemble de vos sociétés comme si elles n'en formaient qu'une seule.

En revanche, l'établissement de comptes consolidés ou combinés est une pratique complexe et les sujets techniques sont nombreux : le périmètre de consolidation (exclusions possibles en normes françaises des sociétés représentatives de placements immobiliers, SICAV, ….), l'écart d'acquisition (calcul et tests de dépréciation), les retraitements spécifiques au secteur de l'assurance (DAC/DIR, valeur des portefeuilles de contrats (VOBA), retraitements d'homogénéité), les impôts différés (calcul et établissement d'un tax planning), les éliminations (dividendes internes, flux inter-compagnies, …).

La technicité des sujets additionnée à des contraintes temporelles sont autant d'éléments qui nécessitent l'intervention d'experts.

Notre mission s'adapte à votre besoin :

- Externalisation complète : nous établissons vos comptes consolidés / combinés, y compris l'annexe aux comptes.
- Renfort de vos équipes de consolidation suite à un surcroît d'activité ou à un poste vacant
- Adaptation de l'outil de consolidation aux exigences de reporting S2, mise en place de contrôles entre les données S2 groupe reportées et les données remontées en consolidation
- Aide à la mise en place du reporting S2 groupe : optimisation des données produites par les différentes filiales/entités du groupe afin de produire efficacement le reporting S2 Groupe
- Accompagnement sur un sujet technique spécifique (retraitements optionnels, nouveautés liées à un changement de réglementation…)
- Amélioration du processus existant d'élaboration des comptes du groupe : amélioration en termes d'efficacité, de fiabilité et de traçabilité.
- Formation de vos équipes

Nos tarifs

- Pour une prise en charge complète de la consolidation, facturation forfaitaire établie en fonction de la complexité de la mission.
- Pour un appui à vos services, facturation établie au temps passé : à partir de 800 € HT / jour

Contactez-nous pour obtenir une offre personnalisée